



RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00145
Numéro SIREN : 488 930 694
Nom ou dénomination : AUYANTEPUY

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2013 sous le numéro de dépôt 483

AUYANTEPUY
Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batisso
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES

Le 15 juin 2012,

Monsieur Julien TOUMIEUX, Président de la Société « AUYANTEPUY » sus-désignée, Société par actions simplifiée au capital de 106.000 euros divisé en 50 850 actions, réparties entre les associés comme suit :

- Monsieur Julien TOUMIEUX, propriétaire de 3.710 actions, ci 3.710
- Monsieur Xavier SOYER, propriétaire de 2.650 actions, ci 2.650
- Madame Delphine BEX, propriétaire de 1.590 actions, ci 1 590
- POITOU CHARENTES EXPANSION, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325
- OCEAN PARTICIPATIONS, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325

Aux termes du présent procès-verbal, déclare et constate :

Que les résolutions ci-après ont été soumises au vote des associés par consultation écrite, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

Qu'à cet effet, les associés ont reçu par lettre recommandée

- le rapport du Président ;
- deux exemplaires du bulletin de vote sur lequel figure le texte des résolutions proposées.

Que les bulletins de vote adressés ou déposés à la Société font apparaître les résultats suivants :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ont voté Oui :

- Monsieur Julien TOUMIEUX, propriétaire de 3.710 actions, ci 3.710
- Monsieur Xavier SOYER, propriétaire de 2.650 actions, ci 2.650
- Madame Delphine BEX, propriétaire de 1.590 actions, ci 1 590
- POITOU CHARENTES EXPANSION, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325
- OCEAN PARTICIPATIONS, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325

Ont voté Non : Néant

Abstention : Néant

Les associés ayant voté oui représentant au moins les deux tiers des voix, la résolution est adoptée.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

Ont voté Oui :

- Monsieur Julien TOUMIEUX, propriétaire de 3.710 actions, ci 3.710
- Monsieur Xavier SOYER, propriétaire de 2.650 actions, ci 2.650
- Madame Delphine BEX, propriétaire de 1.590 actions, ci 1 590
- POITOU CHARENTES EXPANSION, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325
- OCEAN PARTICIPATIONS, propriétaire de 1.325 actions, ci 1.325

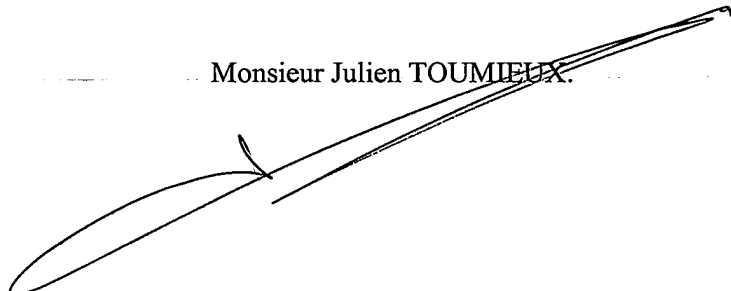
Ont voté Non : Néant

Abstention : Néant

Les associés ayant voté oui représentant au moins les deux tiers des voix, la résolution est adoptée.

Les copies des bulletins de vote reçus sont annexés au présent procès-verbal établi et signé par le Président.

Monsieur Julien TOUMIEUX.



AUYANTEPUY
Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batisou
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES

CONSULTATION ECRITE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

II - VOTE

Je soussigné(e) POITOU - CHARENTES EXPANSION
demeurant 8, rue du Pré Nédard 86280 Saint-benoît
propriétaire de 1325 actions.

Déclare émettre le vote suivant en répondant par OUI ou par NON à la résolution ci-dessus proposée ⁽¹⁾ :

PREMIERE RESOLUTION	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

SECONDE RESOLUTION	<input checked="" type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
-------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Fait à
Le



⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre vote

AUYANTEPUY

**Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batisou
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES**

CONSULTATION ECRITE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

II - VOTE

Je soussigné(e) OCEAN PARTICIPATIONS
demeurant 34 rue Léandre Merlet 85000 La Roche Yon.
propriétaire de 1385 actions.

Déclare émettre le vote suivant en répondant par OUI ou par NON à la résolution ci-dessus proposée ⁽¹⁾ :

PREMIERE RESOLUTION	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
------------------------	-----	-------------------------------------	-----

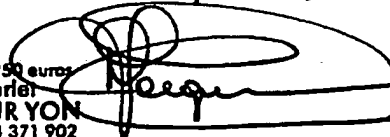
SECONDE RESOLUTION	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
-----------------------	-----	-------------------------------------	-----

Fait à La Roche Yon
Le 07/06/2012

⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre vote


Océan
Participations
S.A.S. au capital de 20 006 250 euros
34 rue Léandre-Merlet
85000 LA ROCHE SUR YON
R.C.S. La Roche sur Yon B 343 371 902

D. JACQUINER,



AUYANTEPUY
Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batissou
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES

CONSULTATION ECRITE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

I – TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

II - VOTE

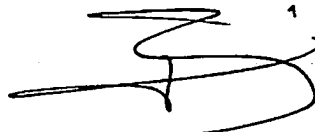
Je soussigné(e) Delphine Bex
demeurant LIMOGES
propriétaire de 1590 actions.

Déclare émettre le vote suivant en répondant par OUI ou par NON à la résolution ci-dessus proposée ⁽¹⁾ :

PREMIERE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	-------------------------------------

SECONDE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Fait à LIMOGES
Le 7.06.2012



⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre vote

AUYANTEPUY
Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batisou
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES

CONSULTATION ECRITE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

I – TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

II - VOTE

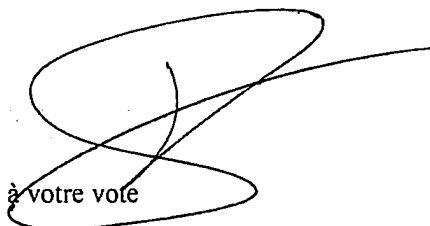
Je soussigné(e) SOYER Xavier
demeurant Rilhac Rancon
propriétaire de 2650 actions.

Déclare émettre le vote suivant en répondant par OUI ou par NON à la résolution ci-dessus proposée ⁽¹⁾ :

PREMIERE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	-------------------------------------

SECONDE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Fait à Limoges
Le 7 / 06 / 2012



⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre vote

AUYANTEPUY

**Société par actions simplifiée
au capital de 106.000 euros
Siège social : La Bergerie Batisou
87 570 RILHAC RANCON
488 930 694 RCS LIMOGES**

CONSULTATION ECRITE

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

I - TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de fixer la rémunération nette mensuelle allouée à Monsieur Julien TOUMIEUX au titre de ses fonctions de Président de la Société, à 5.000 euros à compter du 1^{er} janvier 2012.

SECONDE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président, je décide de nommer Monsieur Xavier SOYER en qualité de co-directeur général à compter du 1^{er} juillet 2012 pour une durée illimitée.

II - VOTE

Je soussigné(e) Julien TOUMIEUX
demeurant La Bergerie Batisou 87570 Rilhac Rancon
propriétaire de 370 actions.

Déclare émettre le vote suivant en répondant par OUI ou par NON à la résolution ci-dessus proposée ⁽¹⁾ :

PREMIERE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	-------------------------------------

SECONDE RESOLUTION	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
-------------------------------	--	-------------------------------------

Fait à dinges
Le 7.06.2012

⁽¹⁾ Cochez la case correspondante à votre vote